

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°14 du 6 mai 2009**

**PARTIE PERMANENTE**  
**Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)**

**Texte n°14**

**ARRÊTÉ**

portant modification des compagnies de gendarmerie départementale d'Ancenis et Châteaubriant (Loire-Atlantique).

*Du 16 mars 2009*

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE : *service des opérations et de l'emploi ; sous-direction de l'organisation et des effectifs ; bureau de l'organisation des formations.*

**ARRÊTÉ portant modification des compagnies de gendarmerie départementale d'Ancenis et Châteaubriant (Loire-Atlantique).**

*Du 16 mars 2009*

NOR D E F G 0 9 5 0 5 5 8 A

---

*Références :*

Code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R.15-22 à R.15-26 (n.i. BO).  
Code de la défense - partie réglementaire, III.  
Décret du 20 mai 1903 ( mention BO/G, p. 1017 ; BOEM/G 39, p. 3. ; BOEM 650.1) modifié.  
Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3 ; BOC, p. 6245. ; BOEM 120-0.1.3).

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Une annexe.

*Classement dans l'édition méthodique :* BOEM 650.2

*Référence de publication :* BOC N°14 du 6 mai 2009, texte 14.

---

Art. 1er. Les circonscriptions des compagnies de gendarmerie départementale d'Ancenis et Châteaubriant (Loire-Atlantique) sont modifiées à compter du 1<sup>er</sup> juin 2009, dans les conditions précisées en annexe.

Art. 2. Les officiers, gradés et gendarmes des compagnies de gendarmerie départementale d'Ancenis et Châteaubriant exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R.13 à R.15-2 et R.15-24 1° et 4° et R.15-27 du code de procédure pénale (1).

Art. 3. Le commandant de la région de gendarmerie des Pays de la Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général d'armée,  
directeur général de la gendarmerie nationale,*

Roland GILLES.

---

(1) n.i. BO.

## ANNEXE.

COMPAGNIES DE GENDARMERIE DEPARTEMENTALE.	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE.	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE.
Châteaubriant	PSIG Châteaubriant	PSIG Châteaubriant
	BR Châteaubriant	BR Châteaubriant
	BT Blain	BT Blain
	BT Châteaubriant	BT Châteaubriant
	BT Derval	BT Derval
	BT Guémené-Penfao	BT Guémené-Penfao
	BT La Meilleraye-de-Bretagne	BT La Meilleraye-de-Bretagne
	BT Nort-sur-Erdre	BT Nozay
	BT Nozay	BT Saint-Julien-de-Vouvantes
	BT Saint-Julien-de-Vouvantes	BT Saint-Nicolas-de-Redon
	BT Saint-Nicolas-de-Redon	
Ancenis	PSIG Ancenis	PSIG Ancenis
	BR Ancenis	BR Ancenis
	BT Ancenis	BT Ancenis
	BT Oudon	BT Nort-sur-Erdre
	BT Riailé	BT Oudon
	BT Saint-Mars-la-Jaille	BT Riailé
	BT Varades	BT Saint-Mars-la-Jaille
		BT Varades